

Communiqué de presse

Berne, 1^{er} juillet 2020

Nouveaux coronavirus

Obligation du port du masque dans les transports publics : une mesure au niveau national se justifie

Le port du masque dans les transports publics sera obligatoire à partir du 6 juillet. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral aujourd'hui. Le comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et le comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP) estiment que cette mesure est justifiée au niveau fédéral à l'heure actuelle.

Le passage d'une situation extraordinaire à une situation particulière le 19 juin s'est accompagné d'une redistribution des compétences. Les cantons se retrouvent ainsi de nouveau au premier plan de la lutte contre la pandémie. En cas de recrudescences locales, ils peuvent notamment ordonner la fermeture d'établissements ou interdire certaines activités. De telles mesures géographiquement circonscrites sont prévues par la loi sur les épidémies et explicitement souhaitées par la Confédération. Dans le cas de mesures à caractère suprarégional, la CDS et la CTP continuent à s'efforcer de faire en sorte que les cantons coordonnent autant que faire se peut leurs actions.

Le Conseil fédéral a à présent décidé d'imposer le port du masque dans les transports publics sur l'ensemble du territoire national. Le comité directeur de la CDS et le comité de la CTP se félicitent de cette mesure, qui a été proposée aussi par la Science Task Force. Si nécessaire, l'obligation du port du masque dans les transports publics sera assortie d'autres mesures et fera ainsi partie d'un volet de mesures. Le comité directeur de la CDS estime que les mesures prises dans le domaine du trafic frontalier constituent une réaction appropriée à l'expérience acquise avec les rapatriés des régions à risque.

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 079 689 01 46

Hans-Peter Wessels, conseiller d'État, président de la CTP, 079 515 02 96

Tobias Bär, responsable communication de la CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch

Mirjam Bütler, secrétaire générale de la CTP, 031 320 16 91, mirjam.buetler@koev.ch